



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5995^e séance

Mercredi 15 octobre 2008, à 16 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M ^{me} Delieux
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Costa Rica	M ^{me} Villalobos
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Demin
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/628)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/628)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'invitation qui lui a été faite à la 5988^e séance, j'invite le représentant de la Guinée-Bissau à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/628, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses déclarations antérieures sur la Guinée-Bissau et prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BANUGBIS) (S/2008/628). Il réaffirme son appui aux efforts qui se poursuivent pour consolider la paix dans ce pays.

Le Conseil se félicite que le Gouvernement de la Guinée-Bissau soit déterminé à tenir des élections législatives le 16 novembre 2008 et que la communauté internationale – notamment l'Angola, le Brésil, le Portugal, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, le Fonds des Nations Unies

pour la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement – fournisse un soutien technique et financier à cet égard. Il demande aux donateurs de continuer à assurer des ressources financières pour appuyer le processus électoral.

Le Conseil demande au Gouvernement et à tous les acteurs, y compris les partis politiques, les forces de sécurité et la société civile, d'assurer des conditions favorables à la tenue d'élections transparentes, libres et régulières, et de respecter les résultats du scrutin.

Le Conseil note avec satisfaction que la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation en Guinée-Bissau a adopté le 1^{er} octobre 2008 le cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans ce pays et note qu'il importe de mettre en œuvre efficacement et dans les meilleurs délais les projets à impact rapide financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Il appelle de ses vœux la mise en place du mécanisme de contrôle et de suivi du cadre stratégique.

Le Conseil réaffirme l'importance de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts de mise en œuvre du programme national dans ce domaine et souligne qu'il est nécessaire que la communauté internationale poursuive à cet effet son assistance coordonnée.

Le Conseil demeure gravement préoccupé par la montée du trafic de drogues et de la criminalité organisée, qui menace la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région. Il souligne qu'il incombe au Gouvernement de la Guinée-Bissau de s'attaquer à ce problème et demande à la communauté internationale de coopérer activement avec la Guinée-Bissau dans ce domaine, en particulier en assurant un appui suivi pour renforcer les capacités des autorités nationales responsables de l'application des lois et de la justice. Il prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport de nouvelles précisions sur les mesures nécessaires pour faire face à ces difficultés.

Le Conseil se félicite de l'initiative de la CEDEAO de convoquer une conférence régionale sur la lutte contre le trafic de drogue les 28 et

29 octobre 2008 à Praia (Cap-Vert) et attend avec intérêt le plan régional d'action qui doit en résulter.

Le Conseil se déclare préoccupé par les conséquences du renchérissement des denrées et des carburants et se félicite de l'appui de la Banque mondiale visant à résoudre cette crise. Il encourage le Gouvernement de la Guinée-Bissau à poursuivre son dialogue et sa coopération avec les institutions financières internationales. Il s'inquiète aussi de l'épidémie de choléra et demande au Gouvernement de la Guinée-Bissau et à ses partenaires de poursuivre et renforcer les efforts visant à assurer l'éradication de ce fléau.

Le Conseil salue le rôle important que jouent le Représentant du Secrétaire général et le personnel du BANUGBIS, ainsi que l'équipe de pays des

Nations Unies, en vue de contribuer à consolider la paix, la démocratie, l'état de droit et le développement, et leur exprime sa gratitude pour leurs activités. Il attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau devrait être reconfigurée afin d'appuyer plus efficacement la consolidation de la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/37.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 10.